

---

# Une estimation subjective du coût de l'enfant

Yvette Houzel-van Effenterre\*

---

*Pour estimer le coût d'un enfant, deux méthodes sont possibles. Soit on utilise les données des enquêtes sur les budgets familiaux, ce qu'a fait l'INSEE\*\*, soit on tente une appréciation normative. Cette dernière approche est présentée ici.*

*Ainsi, à partir de quelques questions auprès de la population, on obtient une mesure pertinente du coût de l'enfant. La différence obtenue entre les deux estimations est raisonnable et s'explique assez bien. La démarche du CREDOC visait certes un montant normatif, mais aussi un coût minimum. Enfin, les autres résultats de l'enquête permettent d'apprécier comment le chiffre avancé varie en fonction du climat conjoncturel ou de la situation familiale des personnes interrogées.*

Dans le domaine de la politique familiale, la connaissance du coût de l'enfant constitue, de longue date, un sujet intéressant. Cette notion est indispensable si l'on veut assurer les bases d'une politique sociale de redistribution des ressources. Mais en même temps, sa mise en œuvre est difficile, son contenu mal défini et son évaluation contestable. En effet, il n'est pas possible d'isoler à l'intérieur du ménage toutes les dépenses relatives à un enfant et, en même temps, la présence d'enfants modifie la structure des budgets en un sens délicat à apprécier.

## Deux approches

Ce n'est pas le lieu ici d'évoquer les problèmes soulevés par la mesure de ce coût<sup>1</sup>. Disons simplement que deux approches existent. L'une tente d'établir des normes : on évalue le montant des ressources dont il serait souhaitable ou nécessaire qu'un ménage dispose pour procurer à l'enfant un ensemble de biens et de services jugés souhaitables ou nécessaires... pour son entretien et son éducation. L'autre approche essaie d'obtenir, à partir des données recueillies lors d'enquêtes sur les budgets familiaux, une estimation d'un coût « réel » correspondant à la charge que représente l'enfant dans le ménage.

Des travaux récents de l'INSEE<sup>2</sup> ont été menés dans cette dernière perspective. Le coût de l'enfant

est défini comme la dépense supplémentaire que doit effectuer la famille pour bénéficier du même niveau de vie que lorsque cet enfant n'était pas encore arrivé au foyer. En utilisant différents indicateurs de niveau de vie, les auteurs proposent une estimation moyenne de 1 760 F par mois en 1983. Ce coût peut être modulé, en particulier, selon le nombre d'enfants du couple, l'âge de l'enfant et la situation socio-économique des parents. La dépense supplémentaire pour le troisième enfant semble plus importante que pour chacun des deux premiers; elle s'élève à 2 050 F par mois en moyenne. Ceci signifie qu'à ce stade, il n'y a plus d'économie d'échelle. Les auteurs se demandent dans quelle mesure la perception intuitive de cet accroissement des charges ne décourage pas les couples avec deux enfants d'agrandir leur famille.

Un résultat similaire se retrouve d'ailleurs dans l'enquête « Aspirations » : l'étude du discours des Français sur les freins à la natalité montre que l'inquiétude majeure des jeunes, et surtout des

---

\* Maître de conférences à l'Université de Paris I et chercheur au CREDOC.

\*\* Voir L. Bloch et M. Glaude. Une approche du coût de l'enfant, *Economie et statistique*, n° 155, novembre 1983.

1. Y. Houzel. La part de l'enfant dans les charges familiales, rapport CNAF-CREDOC, ronéoté, 1975.

2. Cf. L. Bloch et M. Glaude, op. cit.

jeunes provinciaux porte sur les contraintes financières liées à l'éducation des enfants<sup>3</sup>.

### Des questions adaptées...

Pour approfondir l'analyse de l'aspect financier des charges que constituent les enfants, on a élaboré une mesure de type normatif et subjectif du coût du troisième enfant. On a ainsi mis à profit les particularités et les spécificités d'une interrogation subjective pour aboutir à l'établissement de normes minimales. Ceci correspond à un moyen synthétique pour aborder cette question qui paraît satisfaisant d'un point de vue théorique. L'estimation résulte de la comparaison entre ce que les enquêtés déclarent être les ressources minimales pour que puissent vivre, dans leur localité de résidence, des familles ayant soit deux, soit trois enfants de moins de dix ans. Un contexte relativement précis est donc assigné à la question et, par différence entre les réponses, on déduit un « coût implicite » du troisième enfant.

Les montants annoncés restent, d'une année à l'autre, d'un ordre de grandeur étonnamment comparable. La progression entre 1978 et 1981 s'est située autour de 13 % par an; parallèlement, l'augmentation de l'indice des prix était, d'octobre à octobre, de 11,3 %, 13,5 %, 14,2 %. L'année 1982 marque un arrêt qui peut être imputable en partie au changement politique intervenu en 1981. De fait, cette évolution est largement rattrapée en 1983 (tableau).

#### La perception du coût minimal de l'enfant\*

	Ressources minimales déclarées pour les familles de ...		Coût du 3 <sup>e</sup> enfant Ecart : (3) = (2) - (1)	Part de l'enfant en % (4) = (3)/(1)
	2 enfants (1)	3 enfants (2)		
1978	4 424	5 232	808	18,3
1979	4 989	5 881	892	17,9
1980	5 662	6 661	999	17,6
1981	6 439	7 546	1 107	17,2
1982	6 437	7 580	1 143	17,8
1983	7 458	8 905	1 447	19,4

\* Le libellé exact des questions est le suivant : *quel est, à votre avis, le revenu (par mois) qui paraît vraiment le minimum, dans votre localité, pour une famille ayant deux enfants de moins de dix ans? Et s'il y a un enfant de plus?*

De plus, le rapport entre les ressources nécessaires pour les familles de deux enfants et pour celles de trois enfants est approximativement constant. La différence représente en moyenne 18 % du montant des ressources d'une famille de deux enfants. Le pourcentage correspondant est de 28 % dans les calculs effectués par l'INSEE<sup>4</sup>. Mais les montants estimés à partir des déclarations des enquêtés représentent une norme minimale et sont donc plus faibles.

Si ce rapport reste stable, les montants exprimés n'en sont pas moins fortement dépendants de certaines caractéristiques socio-économiques, en particulier de la localisation. En 1983, par exemple, si l'on prend pour base l'estimation calculée pour l'ensemble de l'échantillon, l'indice des ressources minimales pour une famille de deux enfants s'élevait à 128 dans la région parisienne et à 82 dans l'Ouest. L'écart reste du même ordre pour les estimations correspondant aux familles de trois enfants (de 82 dans l'Ouest à 129 en région parisienne). On peut ajouter qu'à revenu égal, les personnes qui ont (ou ont eu) des enfants donnent systématiquement des estimations plus faibles que les personnes sans enfant. Il en est de même des personnes mariées ou veuves par rapport aux célibataires, des personnes âgées par rapport aux jeunes. Tous ces effets jouent de façon similaire sur les deux termes considérés. Il s'ensuit que l'évaluation relative du coût du troisième enfant est constante.

L'interprétation de ces résultats permet d'affiner la notion de norme minimale. Le calcul des répondants prend en compte implicitement la situation des parents. Alors que la référence à la localité est explicitement incluse dans la question, puisqu'on précise qu'il s'agit du revenu minimum dans la localité<sup>5</sup>, les réponses traduisent en plus la situation sociale. Plus leur revenu augmente, ou plus leur statut socio-culturel est élevé, plus les enquêtés comptent de « choses » et donc de dépenses dans le minimum. Finalement, la norme estimée dépend étroitement de l'environnement social.

#### ... mais sensibles au climat conjoncturel

Cette norme est aussi fortement marquée par les caractéristiques individuelles des personnes interrogées. C'est ainsi que l'attitude face à l'avenir modifie le niveau minimal de ressources proposé.

On dispose, en effet, dans l'enquête, de plusieurs types d'informations qui permettent d'apprécier les attentes par rapport au futur, la perception de ce qui va ou risque de se passer. Ainsi, on connaît l'opinion des enquêtés sur l'évolution de leurs conditions de vie dans un proche avenir mais on a pu aussi, en élaborant un indicateur multidimensionnel<sup>6</sup>, évaluer leur sensibilité à l'éventualité de certains risques (maladie grave, chômage, agression...).

3. Voir en particulier Y. Houzel-van Effenterre. Attitudes à l'égard de la famille et politique familiale, p. 35 et suivantes, in *Le système d'enquêtes sur les conditions de vie et les aspirations des Français*, Phase IV, rapport CREDOC ronéoté, juin 1983.

4. Art. cit., page 58.

5. Cf. la note du tableau ci-dessus.

6. Cf. Quelques points de vue sur les opinions et les attitudes des Français, Rapport final, Phase V, rapport CREDOC ronéoté, Chapitre IV, pp. 145 et suivantes, juillet 1984.

Moins sont affichés pessimisme, inquiétude pour l'avenir ou insatisfaction vis-à-vis des conditions de vie actuelles, plus sont élevées les normes minimales proposées. Ainsi, face à ces interrogations éminemment subjectives, les réponses incluent dans l'évaluation des éléments de contrainte, des restrictions dépendant des dispositions personnelles ou psychologiques. Par exemple, en 1983, le montant des ressources considérées comme minimales pour une famille de deux enfants est de l'ordre de 7 300 F par mois pour les individus qui se disent « inquiets »; il dépasse 8 000 F pour les « pas du tout inquiets ». Dans ces moyennes, intervient naturellement un effet de l'âge, puisque l'on a noté que l'inquiétude déclarée augmente avec l'âge, mais il n'explique pas toute la différence : à âge égal pour presque toutes les catégories et tous les indicateurs, le constat se répète. A statut socio-culturel identique, l'inquiétude joue le même rôle. Ajoutons que ceux qui actuellement restreignent leurs dépenses réduisent le niveau de l'estimation.

En revanche, une perception négative du passé conduit à des sommes plus importantes. Le montant des ressources considérées comme nécessaires est plus élevé pour les individus qui apprécient de façon pessimiste l'évolution du niveau de vie passé, du leur comme de celui de l'ensemble des Français.

En 1983, le montant pour les familles de deux enfants variait de 7 425 à 7 570 F par mois quand l'appréciation du niveau de vie personnel tombait du « mieux » au « moins bien », de 7260 à 7 625 F quand il s'agissait du niveau de vie des Français. Ceci est encore vérifié si l'on tient compte du revenu ou du statut socio-culturel sauf dans la catégorie la plus élevée.

Ainsi, non seulement le pessimisme ou l'optimisme des personnes interrogées a des effets opposés sur les normes indiquées, mais ces effets sont différents, selon que ces dispositions d'esprit résultent d'un retour sur le passé ou d'une projection vers l'avenir. Une vision pessimiste du passé augmente le minimum requis comme le fait une attitude confiante dans l'avenir et inversement.

\* \*  
\* \*

La stabilité des observations, leur cohérence dans le temps montrent l'intérêt que l'on peut attacher à ce type d'estimation. La comparaison entre ces montants considérés comme le minimum indispensable et les mesures d'ordre financier qui sont prises dans le cadre d'une politique de compensation des charges familiales montre l'écart qu'il peut y avoir entre des aspirations « minimales » et la réalité.